



## COMMUNE D'ILLATS

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Patricia PEIGNEY, première adjointe agissant pour le Maire empêché

Date de convocation du Conseil municipal : 18 février 2021

**PRESENTS** : MM et Mmes P. PEIGNEY, F. PEDURAND, C. BUZOS, C. LAGARDERE, S. VALLOIR, E. BANOS, G. BAILLET, B. SENGAYRAC, M. POUSSARD, S. LABAT, J. Ph. PROVOST.

**REPRESENTES** : D. LESCURE (procuration à C. BUZOS), S. BOLZAN (procuration à P. PEIGNEY)

**ABSENTS** : S. BRIFFAUX, Ph. DUBOURG

**Secrétaire de séance** : Sylvie VALLOIR

#### Ordre du jour :

- Demande de subvention au département pour les travaux d'isolation des bâtiments communaux
- Demande de subvention D.S.I.L au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités
- Demande de subvention au département pour les travaux de création d'une chaufferie collective Biomasse
- Demande de subvention à l'ADEME pour les travaux de création d'une chaufferie collective Biomasse
- Choix des entreprises retenues pour les travaux de construction d'une classe supplémentaire en maternelle
- Choix des entreprises retenues pour les travaux de construction d'un club house au stade de football
- Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention de délégation de la compétence des transports scolaires
- Tarif de la restauration scolaire



*Madame PEIGNEY évoque le compte rendu du 27 janvier dernier.*

*Monsieur SENGAYRAC indique que le compte rendu ne devrait pas être publié avant qu'il ait été validé par l'ensemble du conseil municipal. Il s'interroge sur la version adressée en sous-préfecture et propose de l'envoyer directement.*

*En réponse, lecture du guide pratique de l'élu - fonctionnement du conseil municipal : il est d'usage de commencer une séance du conseil par les conseillers présents, les pouvoirs, vérifier le quorum, puis adoption du compte rendu de la séance précédente, lecture, mise aux voix, signatures.*

Les élus d'oppositions votent contre le compte rendu du 27 janvier dernier et du 25 novembre 2020.

Madame PEIGNEY revient sur la définition du mot compte-rendu telle qu'elle figure dans le guide de l'élu : l'ensemble des propos ne peuvent pas être détaillés.

Monsieur SENGAYRAC « évoque un simulacre de démocratie »

Concernant les questions diverses de la séance précédente, les élus d'oppositions estiment que leurs propos n'ont pas été repris.

Monsieur BAILLET prend en compte que le débat qui s'est tenu lors de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif, n'ait pas pu être relaté dans son intégralité.

Madame PEIGNEY indique que le Code général des Collectivités Territoriales impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Monsieur BAILLET ajoute qu'il convient d'arrêter de défendre les sociétés délégataires et qu'il vaut mieux défendre les Illadais.

Selon Gilles BAILLET, en ce qui concerne les listes des commerçants, les déformations sont parfois involontaires.

Monsieur SENGAYRAC se félicite qu'un débat puisse tout de même avoir lieu depuis les deux derniers conseils municipaux.

## **DELIBERATIONS**

### **1) Demande de subvention au département pour les travaux d'isolation des bâtiments communaux**

Madame PEIGNEY, adjointe rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux « d'économies d'énergies » sur les bâtiments communaux (mairie, école, restaurant scolaire, garderie périscolaire, bibliothèque et agence postale).

Le montant total estimé des dépenses s'élève à **468 951 € HT soit 562 741 € TTC** se répartissant ainsi :

Travaux de rénovation thermique	<b>244 700.00 € HT</b>
Autres travaux sur les bâtiments	<b>58 280.00 € HT</b>
Création d'une chaufferie collective biomasse	<b>123 300.00 € HT</b>
Pose de radiateurs dans les locaux équipés de convecteurs	<b>12 000.00 € HT</b>
Electriques et raccordement à la chaufferie collective	
Honoraires du maître d'Œuvre (7 %)	<b>30 671.00 € HT</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>468 951.00 € HT</b>

Madame PEIGNEY indique que les travaux d'isolation des bâtiments (**Travaux de rénovation thermique pour un montant de 244 700.00 € HT**) pourraient être subventionnés par le Département de la Gironde

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce projet pour un montant global prévisionnel de **468 951.00 € HT soit 562 741.00 € TTC** et charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Gironde dans le cadre des aides attribuées pour les travaux d'isolation des bâtiments

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Montant éligible : 244 700.00 € HT

Plafond d'aide financière calculé en fonction des économies générées sur 20 ans :  
262 370 €

→ Subvention du Conseil Départemental 30 000.00 €  
30 % montant HT  
(plafond 30 000 € par projet)

→ Autofinancement et emprunt 532 741.00 €

Soit un total de **468 951 € HT soit 562 741 € TTC.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2) **Demande de subvention D.S.I.L au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités**

Madame PEIGNEY indique que ces mêmes travaux pourraient être subventionnés dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de la « Rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention DSIL « Rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités » et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

→ Subvention DSIL 211 027.95 €  
(45% montant HT)

→ Subvention DETR 153 398.00 €  
(35% montant HT hors honoraires)

→ Autofinancement et emprunt 198 315.05 €

Soit un total de **468 951 € HT soit 562 741 € TTC**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

3) **Demande de subvention au département pour les travaux de création d'une chaufferie collective Biomasse**

Madame PEIGNEY indique que les travaux de création d'une chaufferie collective Biomasse d'un montant de **123 300.00 € HT** pourraient être subventionnés par le Département de la Gironde au titre des aides financières du Contrat d'Objectif Territorial « Chaleur Renouvelable »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve ce projet pour un montant global prévisionnel de **468 951.00 € HT soit 562 741.00 € TTC** et charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Gironde dans le cadre des aides attribuées pour ce type de travaux.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Montant éligible :	123 300 € HT
Aide plafonnée à 30 €/MWh EnR produits par an pendant 20 ans	
Production d'énergie thermique renouvelable :	127 MWh/an
Plafond d'aide financière	76 200 €
<b>→ Subvention du Conseil Départemental</b>	<b>30 000.00 €</b>
40 % montant HT des travaux (plafond 30 000 € par projet)	
<b>→ Autofinancement et emprunt</b>	<b>532 741.00 €</b>

Soit un total de **468 951 € HT soit 562 741 € TTC.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **4) Demande de subvention à l'ADEME pour les travaux de création d'une chaufferie collective Biomasse**

Madame PEIGNEY indique que les travaux de création d'une chaufferie collective Biomasse (Montant prévisionnel **123 300.00 € HT**) pourraient être également subventionnés par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

- ◆ Montant de l'aide forfaitaire : 13 €/MWh<sub>ENR</sub> produits sur 20 ans
- ◆ Soit une aide financière potentielle de 33 020 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de déposer auprès de l'ADEME une demande de subvention dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial chaleur renouvelable et l'autorise à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **5) Choix des entreprises retenues pour les travaux de construction d'une classe supplémentaire en maternelle**

*Monsieur BAILLET s'étonne de n'avoir aucun projet de délibération à examiner et de n'avoir reçu aucune convocation de la commission d'appel d'offres, alors qu'il est membre de cette commission. Il souhaiterait par ailleurs consulter les plans des projets.*

*Madame PEIGNEY s'engage à se renseigner sur ce qui s'est passé, ne faisant pas partie de cette commission. S'il y a un « bug », nous nous en excusons par avance, après enquête la réponse sera donnée lors du prochain conseil.*

Madame PEIGNEY, Adjointe, souhaite informer le conseil municipal du déroulement de la consultation concernant les travaux de construction d'une classe supplémentaire à l'école maternelle. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée.

Après publication dans le journal « Le Républicain » le 5 novembre 2020, mise en ligne de la consultation sur le site [www.marchespublics.aquitaine.fr](http://www.marchespublics.aquitaine.fr) et publication au BOAMP le 2 novembre 2020, les offres reçues sur le site [www.marchespublics.aquitaine.fr](http://www.marchespublics.aquitaine.fr) ont été examinées le 10 décembre 2020 dernier. En voici le détail :

**Lot 1 : Maçonnerie, gros œuvre**

	MONTANT HT
ESTIMATIF	40 634.00 €
SAS GARBAY	39 526.46 €
SNEE DUPIOL ET FILS	29 394.00 €
GIRONDE TRAVAUX LANGON	40 420.74 €
SOCIETE AUXILIAIRE DE CONSTRUCTION (SAC)	38 636.00 €

**Lot 2 : Charpente, couverture**

	MONTANT HT
ESTIMATIF	17 655.15 €
J.C. Charpentes SPADETTO BERNOS BEAULAC	18 180.12 €
Serge GOACOLOU	15 090.46 €
Ets LAURENT COIMERES	16 970.30 €

**Lot 3 : Menuiserie aluminium**

	MONTANT HT
ESTIMATIF	12 800.00 €
Sarl TECHNIC ISOLATION GIRONDE SUR DROPT	15 531.70 €
MIROITERIE DES 2 RIVES	17 373.00 €
FERMOTOR	23 862.57 €
EURL MCD (DOUENCE) HOSTENS	17 583.00 €
GES MENUISERIES	17 464.00 €
P.P.G	17 958.78 €
EFICALU	21 220.00 €

**Lot 4 : Menuiserie bois**

	MONTANT HT
ESTIMATIF	2 950.00 €
SARL MAURA CAPTIEUX	5 555.00 €
EURL MCD (DOUENCE) HOSTENS	6 765.20 €

**Lot 5 : Plâtrerie, faux plafonds**

	MONTANT HT
ESTIMATIF	7 700.00 €
EGE CONCEPT	7 767.30 €
CAPSTYLE	6 939.00 €
PLATRERIE DU SUD BAZADAIS	7 091.47 €
SARL LASSERRE	8 378.60 €
SARL GETTONI	5 195.00 €

M.A. DECORATION	7 513.30 €
-----------------	------------

**Lot 6 : Plomberie Sanitaire Climatisation**

	MONTANT HT
ESTIMATIF	4 742.00 €
SARL DARRIET et Fils AUROS	8 082.00 €

**Lot 7 : Electricité**

	MONTANT HT
ESTIMATIF	5 185.00 €
S.P.E	7 891.00 €
E.G.G.P.	6 303.00 €
EG PALMIERI	4 995.00 €
SARL DARRIET et Fils AUROS	6 525.00 €

**Lot 8 : Carrelage**

	MONTANT HT
ESTIMATIF	4 532.00 €
SARL NICOT ET FILS	5 475.19 €
CAPSTYLE	5 097.00 €

**Lot 9 : Peinture sol souple**

	MONTANT HT
ESTIMATIF	4 710.00 €
MATE Jean-Claude LANGON	2 568.13 €
DARCOS PEINTURE	2 166.61 €
EURL E.F.P	2 362.26 €
ENTREPRISE CABANNES SAS	1 744.00 €
M.A. DECORATION	3 339.94 €

A l'issue de la réunion, les dossiers ont été confiés au maître d'œuvre –Monsieur Alain ALVARO- pour analyse. Cette dernière n'a pas mis en évidence d'anomalie, l'ensemble des offres étant conformes.

Après demande de précisions pour certaines offres et négociations, les offres et le classement final sont les suivants :

**Lot 1 : Maçonnerie, gros œuvre**

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
SAS GARBAY	39 526.46 €	40.00	40.00	80.00	3
SNEE DUPIOL ET FILS	29 644.00 €	60.00	30.00	90.00	1
GIRONDE TRAVAUX	40 420.74 €	38.19	40.00	78.19	4
SOCIETE AUXILIAIRE DE CONSTRUCTION (SAC)	38 636.00 €	41.80	40.00	81.80	2

**Lot 2 : Charpente, couverture, zinguerie**

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
J.C. Charpentes SPADETTO	18 180.12 €	47.72	40.00	87.72	3
Serge GOACOLOU	15 090.46 €	60.00	40.00	100.00	1
Ets LAURENT COIMERES	16 304.14 €	55.17	40.00	95.17	2

**Lot 3 : Menuiserie aluminium**

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
Sarl TECHNIC ISOLATION	15 531.70 €	60.00	40.00	100.00	1
MIROITERIE DES 2 RIVES	17 373.00 €	52.84	40.00	92.84	2
FERMOTOR	23 862.57 €	27.76	39.00	66.76	7
EURL MCD (DOUENCE)	17 583.00 €	52.03	40.00	92.03	4
GES MENUISERIES	17 464.00 €	52.49	40.00	92.49	3
P.P.G	17 958.78 €	50.58	40.00	90.58	5
EFICALU	21 220.00 €	37.97	40.00	77.97	6

**Lot 4 : Menuiserie bois**

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
SARL MAURA	5 555.00 €	60.00	35.00	95.00	1
EURL MCD (DOUENCE)	6 765.20 €	46.93	40.00	86.93	2

**Lot 5 : Plâtrerie, isolation, faux plafonds**

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
EGE CONCEPT	7 767.30 €	30.29	15.00	45.29	6
CAPSTYLE	6 939.00 €	39.51	25.00	64.51	4
PLATRERIE DU SUD BAZADA	7 091.47 €	38.10	35.00	73.10	3
SARL LASSERRE	8 378.60 €	23.23	40.00	63.23	5
SARL GETTONI	5 195.00 €	60.00	30.00	90.00	1
M.A. DECORATION	7 513.30 €	33.22	40.00	73.22	2

**Lot 6 : Plomberie sanitaire climatisation**

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
SARL DARRIET et Fils	8 082.00 €	60.00	30.00	90.00	1

**Lot 7 : Electricité**

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
S.P.E	7 891.00 €	23.08	20.00	43.08	4
E.G.G.P.	4 885.00 €	60.00	30.00	90.00	1
EG PALMIERI	4 995.00 €	58.65	25.00	83.65	2
SARL DARRIET et Fils	6 525.00 €	39.86	30.00	69.86	3

**Lot 8 : Carrelage**

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
SARL NICOT ET FILS	5 475.19 €	55.55	40.00	95.55	1
CAPSTYLE	5 097.00 €	60.00	25.00	85.00	2

**Lot 9 : Peinture**

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
MATE Jean-Claude LANGON	2 568.13 €	31.65	40.00	71.65	4
DARCOS PEINTURE	2 166.61 €	46.46	40.00	86.46	2
EURL E.F.P	2 362.26 €	38.72	40.00	78.72	3
ENTR. CABANNES SAS	1 744.00 €	60.00	40.00	100.00	1
M.A. DECORATION	3 339.94 €	5.09	40.00	45.09	5

Lors de la remise du rapport d'analyse le 1<sup>er</sup> février dernier et sur conseil du maître d'œuvre il a été proposé de retenir les entreprises suivantes :



<b>LOTS</b>	<b>MONTANT HT</b>
<b>Lot 1 : Maçonnerie, gros œuvre</b> SNEE Bernard DUPIOL et FILS	29 644.00 € (33 644.00 € avec options)
<b>Lot 2 : Charpente, couverture</b> S. GOACOLOU	15 090.46 €
<b>Lot 3 : Menuiserie aluminium</b> TECHNIC ISOLATION	15 521.70 €
<b>Lot 4 : Menuiserie bois</b> SARL MAURA	5 555.00 €
<b>Lot 5 : Plâtrerie, faux plafonds</b> SARL GETTONI	5 195.00 €
<b>Lot 6 : Plomberie sanitaire climatisation</b> SARL DARRIET et Fils	8 082.00 €
<b>Lot 7 : Electricité</b> E.G.G.P.	4 885.00 €
<b>Lot 8 : Carrelage</b> SARL NICOT	5 475.19 €
<b>Lot 9 : Peinture</b> ENTR. CABANNES SAS	1 744.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>91 192.35 €</b>

Madame l'adjointe, autorisée par délégation du Maire, signera prochainement les marchés avec les entreprises concernées ainsi que tout document concernant ce dossier.

**Délibération adoptée par 11 voix POUR et 2 voix CONTRE (G.BAILLET – B.SENGAYRAC)**, marquant ainsi leur désapprobation de n'avoir pas été informés sur une éventuelle commission d'appel d'offres.

**6) Choix des entreprises retenues pour les travaux de construction d'un club house au stade de football**

Madame PEIGNEY, adjointe au Maire, souhaite informer le conseil municipal du déroulement de la consultation concernant les travaux de construction d'un club house au stade de football. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée.

Après publication dans le journal « Le Républicain » le 5 novembre 2020, mise en ligne de la consultation sur le site [www.marchespublics.aquitaine.fr](http://www.marchespublics.aquitaine.fr) et publication au BOAMP le 3

novembre 2020, les offres reçues sur le site [www.marchespublics.aquitaine.fr](http://www.marchespublics.aquitaine.fr) ont été examinées le 10 décembre 2020 dernier. En voici le détail :

**Lot 1 : Maçonnerie, gros œuvre**

	MONTANT HT
ESTIMATIF	40 266.50 €
SAS GARBAY	45 729.00 €
SNEE DUPIOL ET FILS	39 246.00 €
GIRONDE TRAVAUX LANGON	45 448.13 €
SOCIETE AUXILIAIRE DE CONSTRUCTION (SAC)	39 650.00 €

**Lot 2 : Charpente, couverture**

	MONTANT HT
ESTIMATIF	33 285.90 €
J.C. Charpentes SPADETTO BERNOS BEAULAC	21 228.24 €
Serge GOACOLOU	24 528.74 €
Ets LAURENT COIMERES	20 077.21 €

**Lot 3 : Menuiserie aluminium**

	MONTANT HT
ESTIMATIF	7 800.00 €
Sarl TECHNIC ISOLATION	14 604.00 €
FERMOTOR	22 091.73 €
MIROITERIE DES 2 RIVES	16 449.00 €
EURL MCD (DOUENCE)	13 796.00 €
GES MENUISERIES	13 294.00 €
TWOBAZ	13 065.00 €

**Lot 4 : Menuiserie bois**

	MONTANT HT
ESTIMATIF	6 050.00 €
SARL MAURA CAPTIEUX	10 376.00 €
EURL MCD (DOUENCE) HOSTENS	7 733.50 €
ATELIER AND CO	12 613.06 €

**Lot 5 : Plâtrerie, faux plafonds**

	MONTANT HT
ESTIMATIF	11 028.00 €
SAS GARABOS	14 582.89 €
EGE CONCEPT	13 311.54 €
CAPSTYLE	10 771.00 €
SARL LASSERRE	13 459.00 €
M.A. DECORATION	12 598.76 €
SARL GETTONI	9 591.50 €
PLATRERIE DU SUD BAZADAIS	9 648.33 €

**Lot 6 : Plomberie Sanitaire Climatisation**

	MONTANT HT
ESTIMATIF	4 890.00 €
SARL DARRIET et Fils AUROS	18 031.00 €

**Lot 7 : Electricité**

	MONTANT HT
ESTIMATIF	7 335.00 €
FEDELEC	5 375.51 €
EG PALMIERI	6 996.00 €
E.G.G.P.	7 934.48 €
SARL DARRIET et Fils AUROS	8 386.00 €

**Lot 8 : Carrelage**

	MONTANT HT
ESTIMATIF	5 633.00 €
SARL NICOT ET FILS	6 791.13 €
CAPSTYLE	6 216.00 €

**Lot 9 : Peinture sol souple**

	MONTANT HT
ESTIMATIF	2 844.20 €
MATE Jean-Claude LANGON	3 044.90 €
DARCOS PEINTURE	3 074.71 €
EURL E.F.P	3 445.44 €
ENTREPRISE CABANNES SAS	3 015.00 €
M.A. DECORATION	5 104.16 €

A l'issue de la réunion, les dossiers ont été confiés au maître d'œuvre –Monsieur Alain ALVARO- pour analyse. Cette dernière n'a pas mis en évidence d'anomalie, l'ensemble des offres étant conformes.

Après demande de précisions pour certaines offres et négociations, les offres et le classement final sont les suivants :

**Lot 1 : Maçonnerie, gros œuvre**

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
SAS GARBAY	45 729.00 €	50.09	35.00	85.09	4
SNEE DUPIOL ET FILS	39 246.00 €	60.00	40.00	100.00	1
GIRONDE TRAVAUX	45 448.13 €	50.52	40.00	90.52	3
SOCIETE AUXILIAIRE CONSTRUCTION (SAC)	39 650.00 €	59.38	40.00	99.38	2

**Lot 2 : Charpente, couverture, zinguerie**

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
J.C. Charpentes SPADETTO	21 228.24 €	56.87	40.00	96.87	2
Serge GOACOLOU	24 529.74 €	47.06	40.00	87.06	3
Ets LAURENT COIMERES	20 077.21 €	60.00	40.00	100.00	1

**Lot 3 : Menuiserie aluminium**

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
Sarl TECHNIC ISOLATION	13 001.60 €	60.00	40.00	100.00	1
FERMOTOR	22 091.73 €	18.05	39.00	57.05	6
MIROITERIE DES 2 RIVES	16 449.00 €	44.09	40.00	84.09	5
EURL MCD (DOUENCE)	13 796.00 €	56.33	40.00	96.33	3
GES MENUISERIES	13 294.00 €	58.65	40.00	98.65	2
TWOBAZ	13 065.00 €	59.71	35.00	94.71	4

**Lot 4 : Menuiserie bois**

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
SARL MAURA CAPTIEUX	7 718.00 €	60.00	40.00	100.00	1
EURL MCD (DOUENCE)	7 733.50 €	59.88	40.00	99.88	2
ATELIER AND CO	12 613.06 €	21.95	35.00	56.95	3

**Lot 5 : Plâtrerie, isolation, faux plafonds**

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
SAS GARABOS	14 582.89 €	28.78	40.00	68.78	6
EGE CONCEPT	13 311.54 €	36.73	15.00	51.73	7
CAPSTYLE	10 771.00 €	52.62	15.00	73.10	5
SARL LASSERRE	13 459.00 €	34.93	40.00	74.93	4
M.A. DECORATION	12 598.76 €	41.19	40.00	81.19	3
SARL GETTONI	9 591.50 €	60.00	30.00	90.00	1
PLATRERIE DU SUD BAZADA	9 648.33 €	59.64	30.00	89.64	2

### Lot 6 : Plomberie sanitaire climatisation

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
SARL DARRIET et Fils	8 507.00 €	60.00	30.00	90.00	1

### Lot 7 : Electricité

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
FEDELEC	5 375.51 €	58.75	30.00	88.75	2
EG PALMIERI	6 996.00 €	40.29	25.00	65.29	3
E.G.G.P.	5 266.06 €	60.00	30.00	90.00	1
SARL DARRIET et Fils AUROS	8 386.00 €	24.45	30.00	54.45	4

### Lot 8 : Carrelage

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
SARL NICOT ET FILS	6 791.13 €	54.45	40.00	94.45	1
CAPSTYLE	6 216.00 €	60.00	25.00	85.00	2

### Lot 9 : Peinture

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
MATE Jean-Claude LANGON	3 044.90 €	59.40	40.00	99.40	2
DARCOS PEINTURE	3 074.71 €	58.81	40.00	98.81	3
EURL E.F.P	3 445.44 €	51.43	40.00	91.43	4
ENTR. CABANNES SAS	3 015.00 €	60.00	40.00	100.00	1
M.A. DECORATION	5 104.16 €	18.42	40.00	58.42	5

Lors de la remise du rapport d'analyse le 1<sup>er</sup> février dernier et sur conseil du maître d'œuvre, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

<b>LOTS</b>	<b>MONTANT HT</b>
<b>Lot 1 : Maçonnerie, gros œuvre</b> SNEE Bernard DUPIOL et FILS	39 246.00 €
<b>Lot 2 : Charpente, couverture</b> ETS LAURENT	20 077.21 €
<b>Lot 3 : Menuiserie aluminium</b> TECHNIC ISOLATION	13 001.60 €
<b>Lot 4 : Menuiserie bois</b> SARL MAURA	7 718.00 €
<b>Lot 5 : Plâtrerie, faux plafonds</b> SARL GETTONI	9 591.50 €
<b>Lot 6 : Plomberie sanitaire climatisation</b> SARL DARRIET et Fils	8 507.00 €
<b>Lot 7 : Electricité</b> E.G.G.P.	5 266.09 €
<b>Lot 8 : Carrelage</b> SARL NICOT	6 791.13 €
<b>Lot 9 : Peinture</b> ENTR. CABANNES SAS	3 015.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>113 213.53 €</b>

Madame l'adjointe, autorisée par délégation du Maire, signera prochainement les marchés avec les entreprises concernées ainsi que tout document concernant ce dossier.

**Délibération adoptée par 11 voix POUR et 2 voix CONTRE (G.BAILLET-B. SENGAYRAC).** Même explication que lors de la précédente délibération.

**7) Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention de délégation de la compétence des transports scolaires**

VU la délibération 33/2019 du 24/07/2019 par laquelle le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétence de la Région Nouvelle Aquitaine pour la période 2019-2020/2022-2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient de repréciser, sur demande du payeur régional, les responsabilités de chaque partie en matière d'encaissement des recettes et de recouvrement contentieux des attentes de paiement ou impayés ;

Ayant entendu les explications de Madame PEIGNEY,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la Convention de délégation de la compétence transports scolaires qui stipule que le recouvrement contentieux suite à un impayé sera désormais de la compétence exclusive de la Région.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **8) Tarif de la restauration scolaire**

Madame PEIGNEY présente le bilan du service restauration qui fait état d'un déficit de plus de 50 000 €.

La facturation basée sur le quotient familial ne se pratique pas dans les petites communes des alentours (94 % ont un tarif unique) et serait trop lourde à gérer au niveau administratif.

Après consultation du conseil municipal, le système de tarification reste inchangé.

Monsieur SENGAYRAC met en avant la situation actuelle où la crise sociale succède à la crise sanitaire.

Madame PEYGNEY précise qu'aucun enfant n'est resté sans manger ou n'a été évincé de la cantine, même en l'absence de règlement des parents.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 La circulation des poids lourds dans notre commune**

Il conviendrait de mettre en place

- un plan de circulation des véhicules, avec un sens imposé du péage d'ILLATS au péage de LANGON.
- une piste d'exploitation des gravières, la gravière de Saint Michel de Rieufret générant énormément de nuisances nocturnes.

Selon les élus d'opposition, il faudrait que la commune insiste pour qu'une étude de contournement d'ILLATS soit réalisée, mais ni ILLATS ni LANDIRAS ne le souhaitent.

Madame PEIGNEY ajoute que dans le cadre des réunions du PLUi, il est demandé aux élus de présenter des projets, chaque commune pouvant se positionner ou se regrouper avec d'autres. Une demande d'un plan de déplacement pourrait être faite à cette occasion, le bureau d'étude établissant les dossiers.

### **2 Municipalité et campagne de vaccinations**

Aucune information particulière n'est disponible en mairie. Les prises de rendez-vous sont impossibles depuis plusieurs jours. Tout est bloqué.

Les élus d'opposition indiquent que le CCAS de CERONS a adressé un courrier à toutes les personnes de plus de 75 ans. Ils demandent que les informations soient inscrites sur le tableau lumineux.

Madame PEIGNEY signale qu'à l'initiative de la mairie, une liste d'inscription est actuellement un cours d'établissement. Elle sera transmise à l'ARS dès que cela s'avèrera possible.

Concernant le dépistage, 13 communes de la CDC se sont positionnées. L'ARS organise avec le concours de la municipalité d'ILLATS une journée dépistage COVID 19 gratuit, le mercredi 10 mars sans rendez-vous, de 10h00 à 16h00 - Salle omnisports.

Une réponse sera disponible dans un délai de demi-heure. Pour les personnes positives, un second test permettra de déterminer le variant.

### **3 Mutualisation des employés municipaux au sein de la communauté de communes pour aider les communes à faire face aux catastrophes naturelles.**

Les communes de la rive droite ont mis en place une mutualisation du personnel. Cela pourrait être fait de façon ponctuelle, par le biais de la CDC.

Le Plan de Prévention des Risques, pourrait faire état de la répartition des gens prêts à agir.

Monsieur LAGARDERE répond que cela a déjà eu lieu de façon ponctuelle avec des communes limitrophes, la mutualisation se fait automatiquement.

En ce qui concerne le PPR, Monsieur PEDURAND se charge de le vérifier et de l'actualiser.

### **4 Factures SUEZ**

Madame PEIGNEY signale un problème découvert sur les dernières factures de SUEZ. Sur les 3 factures dont elle est destinataire, deux ne prenaient pas en compte l'assainissement.

Après plusieurs contacts téléphoniques avec la société, il apparaît que 53 foyers sont concernés. SUEZ, en charge de la facturation, doit envoyer les compléments de factures avec une lettre explicative.

L'ordre du jour étant épuisé, Patricia PEIGNEY lève la séance à 22 heures 47.